

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 2 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 2 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 25 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Présents : MELCION Vincent, IBARRA Olivier, BENARD Luc, ARMYNOT Pauline, PLAULT Amélie, RICHARD Sophie, BARBIER Johnattan, QUENET Lydie, MORELLO Chantal, LEFORT Stéphanie, BARBEILLON-DEME Julie, DELEGLISE Roger, RAVEZ Jérémy, LETELLIER Yannick.

Absent excusé :

- Eric REGEARD

Secrétaire de séance : Julie BARBEILLON-DEME

Approbation du procès-verbal du 4 avril 2022

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 4 avril 2022.

Le procès-verbal du 4 avril 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents à ce conseil.

Ordre du Jour

- 1- SDE 35 : création de 2 points lumineux à La Roche et Trénois ;
 - 2- Remplacement du poste informatique du secrétariat de mairie ;
 - 3- Point sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Affaires diverses : comptes-rendus des délégations

M. le Maire propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Un complément d'étude pour l'aménagement du bourg,
- un devis pour la réfection du terrain de pétanques.

Après accord unanime des membres de l'Assemblée, ces 2 points sont ajoutés à l'ordre du jour.

1. 2022-05-031 - SDE 35 : CREATION DE 2 POINTS LUMINEUX A LA ROCHE ET TRENOIS

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente le devis du SDE35 relatif à la création de 2 points lumineux solaire aux arrêts de car des lieux-dits La Roche et Trénois. Les points lumineux ont vocation à sécuriser l'emplacement et à faire ralentir les véhicules sur les voies les plus roulantes.

Le montant du devis s'élève à 2 851.43€ HT compte tenu du taux de participation de 30% du SDE et du taux de modulation de la collectivité de 1.80 (montant total de la prestation : 6 198.77€ HT).

Montant total HT des travaux	6 198,77
Participation du SDE 35	3 347,34
Montant HT à charge de la commune	2 851,43

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour)

- De **VALIDER** le devis du SDE 35 d'un montant de 2 851.43€HT pour la création de 2 points lumineux à la Roche et à Trénois ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

2. 2022-05-032 - REMPLACEMENT DU POSTE INFORMATIQUE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau poste informatique pour le secrétariat de mairie.

Ce poste (*acheté en avril 2018*) fait office de serveur et ses capacités sont aujourd'hui insuffisantes. Il sera transféré à l'accueil car l'ordinateur de l'accueil est ancien (*juillet 2013*) et doit également être remplacé.

Les sociétés RBI et Cosoluce qui assurent la maintenance de l'informatique (RBI / matériel et Cosoluce / logiciel) ont transmises leurs propositions.

Le devis de la société RBI comprend la fourniture et l'installation :

- D'un poste fixe de marque HP,
- D'un écran (*en remplacement pour l'accueil*),
- De 2 disques durs externes pour les sauvegardes (*actuellement les sauvegardes se font sur un seul disque*),
- Et du pack office Windows 10Pro sur le poste d'accueil.

Le devis s'élève à 2 463.12€ HT, soit 2 955.74€ TTC.

Le devis de la société Cosoluce concerne l'installation à distance des logiciels Cosoluce sur les 2 postes (serveur et poste annexe).

Il s'élève à 375.00€ HT soit 450.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour)

- De **VALIDER** les deux devis présentés :
 - Celui de la société RBI pour un montant de 2 463.12€ HT, soit 2 955.74€ TTC ;
 - Et le devis de la société COSOLUCE de 375.00€ HT soit 450.00€ TTC.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

3. POINT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : PHASE REGLEMENTAIRE

Rapporteur : Olivier IBARRA

1- Mesures prises pour la protection de l'environnement :

- Préservation des continuités écologiques
- Haies bocagères
- Trame verte et bleue

2- Répartition des logements à produire : pour Trévérien 38 logements soit 3.2 logements par an.

3- Objectif de qualité et de mixité :

- Orientation Aménagement et Programmation Thématique : habitat/densification
- Logements sociaux

Le PLUI se base sur une évolution annuelle moyenne de la population de 1.15% de 2023 à 2035.

La densité de population prévue pour Trévérien (bourg d'hyper proximité) est de 18 logements par ha.

PAS DE VOTE

4. **2022-05-033 - Complément d'études pour l'aménagement du bourg**

Rapporteur : Vincent MELCION

Le 7 mars dernier, le Conseil Municipal a validé 2 devis relatifs à l'aménagement du carrefour rue d'Armor / rue de la Forge.

- celui du bureau d'études Urba'Réal pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 2 280€TTC ;
- et celui du Géomètre-Expert Eguimos de 1 434.00€ TTC ;

La rue d'Armor n'avait pas été intégrée dans ces études. Aussi des devis complémentaires ont été demandés à ces sociétés.

Le devis du bureau d'études Urba'Réal prévoit la réalisation des études préliminaires (EP) et d'avant-projet (AVP). Le montant du devis s'élève à 480.00€HT soit 576.00€TTC ;

Celui du Géomètre-Expert Eguimos pour la réalisation du relevé topographique est de 275€HT soit 330.00€ TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces 2 devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour)

- De **VALIDER** le devis de la société Urba Réal pour un montant de 480.00€HT soit 576.00€TTC ;
- Et le devis de la société Equimos d'un montant de 275€HT soit 330.00€ TTC ;
- **D'AUTORISER** le Maire à demander une subvention auprès de la CCBR au titre du fonds de soutien à l'investissement pour les communes de moins de 1000 habitants ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

5. **2022-05-034 - Réfection du terrain de pétanques**

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente le devis de la CCBR qui concerne la réfection du terrain de pétanques. Le montant du devis s'élève à 2 536.00€ TTC.

L'aménagement des zones humides va être réalisé prochainement et le terrain de pétanques risque d'être endommagé par les passages de camions.

De ce fait, la proposition de faire réaliser dans l'immédiat la réfection du terrain de pétanques est débattue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 2 voix Pour et 12 voix Contre

- **de NE PAS VALIDER** le devis de la CCBR de 2 536.00€TTC pour la réfection du terrain de boules ;

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 02

Contre : 12

Abstention : 00

➤ **PROCHAINS CONSEILS**

- Lundi 13 juin
- Lundi 4 juillet
- Lundi 29 août

➤ **SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT :**

- Samedi 14 mai
- Samedi 11 juin
- Samedi 9 juillet

➤ **ELECTIONS :**

- Dimanche 12 juin : législative 1^{er} tour
- Dimanche 19 juin : législative 2^{ème} tour

La séance est levée à 20H20

Pour extraits conformes au registre des délibérations

Le Maire

Vincent MELCION

